

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS**UNION INTERNATIONALE DE BANQUES**

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2008 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **11 avril 2009**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M Noureddine HAJJI (AMC) et M Ahmed MANSOUR.

Bilan**Arrêté au 31 décembre 2008****(Unité : en milliers de Dinars)**

	Note	31/12/2008	31/12/2007
ACTIF			
AC 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	59 062	49 525
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	241 829	257 858
AC 3- Créances sur la clientèle	3	1 677 591	1 315 939 *
AC 5- Portefeuille d'investissement	4	71 108	59 677
AC 6- Valeurs immobilisées	5	30 126	28 837
AC 7- Autres actifs	6	35 004	32 423 *
TOTAL ACTIF		2 114 720	1 744 259
PASSIF			
PA 1- Banque centrale et C.C.P		0	0
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	7	76 294	43 986
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	8	1 774 892	1 617 263
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	9	109 134	31 922
PA 5- Autres passifs	10	82 411	70 177
TOTAL PASSIF		2 042 731	1 763 348
CAPITAUX PROPRES			
CP 1- Capital	11	196 000	106 000
CP 2- Réserves	12	13 438	59 909
CP 5- Résultats reportés		(138 366)	(5 138)
CP 6- Résultat de l'exercice		917	(179 859)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	71 989	(19 088)
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		2 114 720	1 744 259

(*) *Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.*

Etat des engagements hors bilan
Arrêté au 31 décembre 2008 (Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2008	31/12/2007
PASSIFS EVENTUELS			
HB 1- Cautions, avals et autres garanties données	14	490 194	188 917
HB 2- Crédits documentaires	15	75 497	120 820
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		565 691	309 737
ENGAGEMENTS DONNES			
	16		
HB 4-Engagements de financement donnés		122 260	32 986 *
HB 5- Engagements sur titres		0	0
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		122 260	32 986
ENGAGEMENTS RECUS			
HB 7- Garanties reçues	17	831 007	536 638 *
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		830 007	536 638

() Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.*

Etat de résultat

Période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008

(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	Exercice 2008	Exercice 2007
<u>Produits d'exploitation bancaire</u>			
PR 1- Intérêts et revenus assimilés	18	103 160	82 159 *
PR 2- Commissions perçues	19	31 686	26 605 *
PR 3- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	20	7 158	4 794 *
PR 4- Revenus du portefeuille d'investissement	21	3 213	3 971 *
Total produits d'exploitation bancaire		145 217	117 528
<u>Charges d'exploitation bancaire</u>			
CH 1- Intérêts encourus et charges assimilées	22	52 804	47 789 *
CH 2- Commissions encourues	23	1 905	1 647 *
Total charges d'exploitation bancaire		54 710	49 436
PRODUIT NET BANCAIRE		90 507	68 092
PR 5/CH 4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(17 656)	(173 333)
PR 6/CH 5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	(729)	(3 712)

PR 7- Autres produits d'exploitation		25	7
CH 6- Frais de personnel	26	(50 187)	(41 407) *
CH 7- Charges générales d'exploitation	27	(15 801)	(16 645) *
CH 8- Dotations aux amortissements sur immobilisations		(4 497)	(12 684) *
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 662	(179 681)
PR 8/CH 9- Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires		(595)	(54) *
CH 11- Impôt sur les sociétés	28	(150)	(123)
RESULTAT DE L'EXERCICE		917	(179 859)
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		0	(5 153)
Résultat après modifications comptables		917	(185 012)
Résultat par Action (en DT)	29	0,047	(16,968)

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.

Etat de Flux de Trésorerie
Période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008
(Exprimé en milliers de dinars)

	Note	Exercice 2008	Exercice 2007
<u>Flux d'exploitation</u>			
Produits d'exploitation encaissés		138 209	140 667
Charges d'exploitation décaissées		(54 897)	(52 780)
Dépôts / Retrait de dépôts des autres établissements bancaires et financiers		(2 157)	(26 125)
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(382 099)	(93 448)
Dépôts/ Retrait de dépôts de la clientèle		158 291	130 210
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(60 051)	(40 535)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		6 477	16 148
		(292)	(1 003)
Impôt sur les bénéfices			
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(196 515)	(73 134)
<u>Flux d'investissement</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		2 820	4 676
Acquisition/Cession sur portefeuille d'investissement		(11 766)	69 220
Acquisition/Cession sur Immobilisations		(5 803)	(1 101)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(14 750)	(72 793)
<u>Flux de financement</u>			
Emission/Remboursement d'Emprunts		80 000	0
Augmentation/Diminution des ressources spéciales		(3 312)	(1 806)
Emission d'actions		90 000	
Dividendes versés		0	

AUTRES MATERIELS POUR TRAITEMENTS INFORMATIQUES	10 899	(841)	10 058	(10 899)	841	(10 058)	0
IMMEUBLES D'EXPLOITATION	9 397	515	9 912	(3 092)	(203)	(3 295)	6 617
IMMEUBLES HORS .EXPLOITATION	2 965	(210)	2 755	(302)	(36)	(338)	2 417
AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS & INSTALLATIONS	15 984	3 260	19 244	(11 268)	(912)	(12 180)	7 064
TERRAINS	4 306	0	4 306	0		0	4 306
FONDS DE COMMERCE	256	0	256	(87)	(13)	(100)	156
MATERIEL ROULANT	1 611	65	1 676	(1 008)	(208)	(1 216)	460
MATERIEL & MOBILIER DE BUREAU	7 844	595	8 439	(5 163)	(407)	(5 570)	2 869
EQUIPEMENTS LOGEMENTS DE FONCTION	102	(1)	101	(45)	(5)	(50)	51
MATERIEL AMICALE	18	0	18	(18)	0	(18)	0
MATERIEL & OUTILLAGE	4	0	4	(4)	0	(4)	0
IMMOBILISATIONS EN COURS LOGICIEL	0	13	13	0	0	0	13
IMMOBILISATIONS EN COURS	1 092	(889)	203	0	0	0	203
TOTAL	64 623	3 848	68 471	(35 789)	(2 556)	(38 345)	30 126

Note 6 : Autres Actifs

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 35.004 KDT au 31 décembre 2008 contre 32.423 KDT au 31 décembre 2007 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
VALEURS A L'ENCAISSEMENT	640	525
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	31 630	30 974
CREANCES PRISES EN CHARGE PAR L'ETAT	13 966	14 839
AUTRES	282	1 293
S.TOTAL	46 518	47 631
PROVISIONS SUR COMPTES DE REGULARISATION	(10 029)	(12 510)
PROVISIONS SUR ACTIONS EN DEFENSE *	(1 485)	(2 698)
S.TOTAL	(11 514)	(15 208)
TOTAL	35 004	32 423

* Un reclassement de 2 698 KTND des provisions sur actions en défense que la banque a payé suite à exécution des jugements entre les deux rubriques AC3- Créances sur la Clientèle et AC7- Autres Actifs.

Les comptes d'attente et de régularisation se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
CREDITS AU PERSONNEL	11 929	11 563
AVANCES DIVERSES AU PERSONNEL	1 797	1 808
ETAT IMPOTS & TAXES	1 098	904
ACTIONS EN DEFENSE *	2 145	2 727
PRODUITS A RECEVOIR	534	208

Flux de trésorerie provenant des activités de financement	166 688	(1 806)
Variation de liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	(44 575)	144 121
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice	249 212	105 091
Liquidités et équivalents de liquidités fin d'exercice	30	204 637
		249 212

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2008

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers annuels

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2008 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999.

2- Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les "actifs courants" (classe A) ou parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31/12/2008 et au sens de la Circulaire 91 - 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée au 31 décembre 2008.

Pour ces actifs, la Banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits à moyen terme, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

2.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- B2 : actifs incertains 20 %
- B3 : actifs préoccupants 50 %
- B4 : Actifs compromis 100 %

En application de ces dispositions, la Banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

La Société Générale s'est engagée, en outre, à couvrir et à garantir le paiement en faveur de l'UIB des montants correspondants au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies de provisions nécessaires au 31/12/2008. Le montant de cet engagement de paiement est de 48.196 KDT.

2.3- Traitement des impayés▪ **Intérêts impayés sur crédit à M.T**

Les intérêts impayés sur les CMT ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés et présentés en net à l'actif du bilan.

2.4- Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 269.704 KDT au 31/12/2008 contre 257.650 KDT au 31/12/2007 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
PROVISIONS POUR RISQUES DE CONTRE PARTIE	238 545	225 668
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES	4 139	2 547
PROVISIONS POUR DEPRECIATION FONDS GERE SICAR	2 626	2 339
PROVISIONS POUR RISQUES SUR AUTRES POSTES D'ACTIF	12 235	16 456
PROVISIONS POUR PASSIF ET CHARGES	12 159	10 640
TOTAL	269 704	257 650

2.5- Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%
Logiciel	20%
AAI	10%
Matériel et équipement Amicale	10%

2.6- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

2.7- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

2.8- Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité

Au 31/12/2008, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants :

Rubrique Retraitée	Mont.	Commentaires
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	96	Reclassement des Frais sur Avals pour 15 KDT et des Intérêts sur Comptes Personnel pour 80 KDT de PR2
PR2- Commissions perçues	112	Reclassement des Pertes de change pour (118 KDT) en déduction des Gains Nets sur Op° de change (PR3) et des commissions sur engagement de garantie pour 6 KDT en PR1
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	158	Reclassements des intérêts sur prêts indivis pour 158 KDT en PR4

CH2 - Commissions encourues	197	Reclassement des commissions sous-délégataire de change pour 52 KDT en déduction du poste PR3 et des charges de commissions sur garantie reçue SG pour 146 KDT en CH1
CH3 - Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	226	Reclassement des Pertes de change pour (226 KDT) en déduction des Gains Nets sur Op° de change (PR3)
CH6 - Frais de personnel	8	Reclassement de frais divers pour 8 KDT en CH7
CH7 - Charges générales d'exploitation	757	Reclassement des frais d'exploitation bancaires pour 383 KDT en CH2 et de frais de formation professionnelle pour 128 KDT et de charges fiscales sur salaires pour 246 KDT en CH6
	109	Reclassement de pénalités pour 109 KDT en CH9
PR8/CH9 - Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires	724	Reclassement de charges diverses d'exploitation en CH7 pour 724 KDT

3- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

3.1 Notes sur les postes de l'actif.

Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2008 un solde débiteur de 59.062 KDT contre 49.525 KDT au 31 décembre 2007. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
CAISSE ESPECES EN DINARS	7 900	5 714
ESPECES EN ROUTE	2 198	2 476
REMISE DES FONDS A IBS	287	293
ALIMENTATION GAB	3 613	2 736
CAISSE ESPECES EN DEVICES	827	496
BCT COMPTE ORDINAIRE	42 614	36 059
I B S TRANSPORT DE FONDS	1 334	1 258
CCP COMPTES ORDINAIRES	893	1 205
S.TOTAL	59 666	50 237
PROVISIONS /SUSPENS CAISSE, CCP, BCT	(604)	(712)
TOTAL	59 062	49 525

Une provision a été constituée sur les postes de cette rubrique pour 604 KDT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
PROVISIONS / SUSPENS CAISSE ESPECES	(54)	(13)
PROVISIONS / SUSPENS COMPTE BCT DINARS	(119)	(114)
PROVISIONS / SUSPENS COMPTE CCP	(431)	(585)
TOTAL	(604)	(712)

Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 241.829 KDT au 31 décembre 2008 contre 257.858 KDT au 31 décembre 2007 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
PLACEMENT DE DEVICES CHEZ BCT	124 906	162 478
PLACEMENTS CHEZ LES CORRESPONDANTS	71 903	61 718
COMPTES ORDINAIRES AUPRES CORRESPONDANTS ETRANGERS	24 085	18 187
COMPTES ORDINAIRES AUPRES CORRESPONDANTS LOCAUX (*)	0	431
PLACEMENT DEVISE MARCHE A TERME	9 140	14 459
AUTRES CREANCE / CONFRERES	6 000	0
AUTRES CREANCES/ SG	1 804	0
AUTRES CONCOURS	4 109	1 120
S.TOTAL	241 946	258 393
PROVISIONS SUSPENS CORRESPONDANTS LOCAUX ET ETRANGERS	(117)	(535)
TOTAL	241 829	257 858

* Ces comptes qui ont fait l'objet d'apurement correspondent à des remises interbancaires demeurés en suspens dans le cadre l'ancien système de recouvrement des valeurs entre banques

Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2008 un solde de 1.677.591 KDT contre 1.315.939 KDT au 31 décembre 2007, soit une augmentation de 361.652 KDT et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	375 722	365 256
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE *	1 674 133	1 297 444
CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES**	17 845	20 984
S.TOTAL	2 067 700	1 683 684
PROVISIONS POUR RISQUE DE CONTREPARTIE ***	(232 581)	(219 090)
AGIOS ET INTERETS RESERVES	(157 527)	(148 656)
TOTAL	1 677 591	1 315 939

* Un reclassement des encours actions en défense de 2.727 KDT est effectué entre les rubriques AC3-Créances sur la Clientèle et AC7- Autres Actifs en 2007.

** Le total de la rubrique « Crédits sur Ressources Spéciales » a été retraité rétrospectivement en 2007 par le reclassement d'un montant de 2.287 KDT à partir des « Autres Crédits à la Clientèle ».

*** Un reclassement des provisions sur les engagements hors bilan de 6.579 KDT est effectué entre les rubriques AC3-Créances sur la Clientèle et PA5- Autres Passifs en 2007.

Un reclassement des provisions sur Actions en défense a été effectué entre les rubriques AC3-Créances sur la Clientèle et AC7- Autres Actifs en 2007 pour 2.698 KDT.

L'évolution des provisions sur créances douteuses se détaille ainsi :

Solde au 31/12/2007 219.090 KDT

Dotations 26.365 KDT

Reprises 8.803 KDT

Utilisations 4.071 KDT

Solde au 31/12/2008 232.581 KDT

La ventilation des engagements de la Banque par classe de risques (en montants bruts) se présente ainsi :

Nature de l'engagement	Actifs Classés 0 & 1		Actifs Classés 2, 3 & 4		Total	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Engagements bilan*	1 242 838	877 864	777 217	789 561	2 020 055	1 667 425
Engagements hors bilan	204 100	138 585	28 224	31 048	232 324	169 633
S/Total	1 446 938	1 016 449	805 441	820 609	2 252 379	1 837 058
Autres Engagements**					47 645	16 259
Total	1 446 938	1 016 449	805 441	820 609	2 300 024	1 853 317

*Hors créances prises en charge par l'Etat pour un montant de 13.966 KDT

** Correspondent à des Créances rattachées et des opérations en instance d'affectation

Les agios réservés et provisions sur la clientèle, hors engagements par signature, se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
PROVISIONS SUR CREANCES DOUTEUSES	(232 581)	(219 090)
TOTAL PROVISIONS RISQUE DE CONTREPARTIE	(232 581)	(219 090)
AGIOS SUR COMPTES NON MOUVEMENTES	(105 424)	(96 508)
INT RESERVES / CONSOLIDATION	(8 865)	(12 191)
INT RESERVES / CREDIT COURT TERME	(2 848)	(796)
INT/RESERVES / CREDIT MOYEN TERME	(33 827)	(32 321)
INT RESERVES / CREDIT/ RESSOURCES SPECIALES	(2 762)	(2 672)
COMMISSIONS RESERVEES/ CAUTIONS TND	(450)	(387)
AUTRES COMMISSIONS	(684)	(66)
PRODUITS DIVERS RESERVES	(2 668)	(3 715)
TOTAL AGIOS & INTERETS RESERVES	(157 527)	(148 656)
TOTAL	(390 109)	(367 745)

Cette rubrique enregistre les provisions et agios réservés sur crédits à la clientèle qui viennent en déduction des postes d'actifs y afférents.

Note 4 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2008 à 71.108 KDT contre 59.677 KDT au 31 décembre 2007. Le détail de cette rubrique est le suivant :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
-TITRES D'INVESTISSEMENT	66 585	53 982
-TITRES DE PARTICIPATION	4 742	4 035
-PART DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET CO-ENTREPRISES	3 550	3 550
-PART DANS LES ENTREPRISES LIEES	2 996	2 996
S.TOTAL	77 873	64 563
-PROVISIONS POUR DEPRECIATION FONDS GERE SICAR	(2 626)	(2 339)
-PROVISIONS POUR DEPRECIATION PARTS DANS ENTREPRISES LIEES	(1 961)	(1 572)
-PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES DE PARTICIPATION ET CO-ENTREPRISES *	(2 178)	(975)
TOTAL PROVISIONS	(6 765)	(4 886)
TOTAL	71 108	59 677

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
EMPRUNT OBLIGATAIRE	1 500	2 000
CREANCES RATTACHEES SUR EMPRUNT OBLIGATAIRE	45	60
BTA TITRES D'INVESTISSEMENT	36 000	23 000
CREANCES RATTACHEES SUR BTA	676	868
FONDS GERES SICAR	27 066	27 356
CREANCES RATTACHEES SUR FONDS GERES SICAR	1 298	698
TOTAL	66 585	53 982

Note 5 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 30.126 KDT au 31 décembre 2008 contre un Solde de 28.837 KDT au 31 décembre 2007. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

Libellé	V.Brute au 31/12/07	Acquis /Cession	V.Brute au 31/12/2008	Amort. 2007	Dotations Nettes 31/12/08	Amort Cum 31/12/2008	VCN 31/12/2008
LOGICIEL DELTA	3 796	114	3 910	(1 776)	(614)	(2 390)	1 520
MATERIEL .POUR TRAITEMENTS INFORMATIQUES DELTA	6 349	1 227	7 576	(2 127)	(999)	(3 126)	4 450

CHARGES PAYEES D'AVANCE	680	611
AUTRES COMPTES DE REGULARISATION **	13 447	13 153
TOTAL	31 630	30 974

* Les actions en défenses sont provisionnées à hauteur de 1.485 KTND au 31/12/2008, le reliquat de 660 KDT non provisionné est jugé non risqué

** les autres comptes de régularisation sont provisionnés à hauteur de 10.029 KTND au 31/12/2008 : le reliquat du solde de ce poste, soit 3.418 KDT constitué principalement des comptes de liaison dont le délai de déblocage normal n'est pas écoulé.

3.2 Notes sur les postes du passif.

Note 7 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2008 à 76.294 KDT contre 43.986 KDT au 31 décembre 2007 se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	74 025	41 279
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	362	520
AUTRES SOMMES DUES	1 907	2 188
TOTAL	76 294	43 986

La rubrique « dépôts et avoirs des établissements bancaires » accuse un solde de 74.025 KDT au 31 décembre 2008 se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
EMPRUNTS SUR LE MARCHE MONETAIRE	35 400	39 747
CORRESPONDANTS ETRANGERS NOSTRI	149	501
CORRESPONDANTS ETRANGERS LORI	38 471	976
DETTES RATTACHEES	5	55
TOTAL	74 025	41 279

Note 8 :- Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 1.774.892 KDT au 31 décembre 2008 contre 1.617.263 KDT au 31 décembre 2007. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
DEPOTS A VUE	689 735	620 038
DEPOTS D'EPARGNE	606 296	566 170
DEPOTS A TERME ET BONS DE CAISSE	401 688	351 997
CERTIFICATS DE DEPOTS	4 495	2 471
AUTRES DEPOTS ET AVOIRS	72 679	76 587
TOTAL	1 774 892	1 617 263

Note 9 :- Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 109.134 KDT au 31 décembre 2008 contre 31.922 KDT au 31 décembre 2007 ; il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
RESSOURCES SPECIALES	28 507	31 819
EMPRUNTS SUBORDONNES	80 000	0
DETTES RATTACHEES	627	103
TOTAL	109 134	31 922

La rubrique a enregistré une augmentation de 77.212 KDT suite au déblocage par la société mère de deux emprunts subordonnés totalisant un montant de 80.000 KDT dont le détail se présente ainsi :

Désignation	MONTANT
EMPRUNT SUBORDONNE A DUREE INDETERMINEE	40 000
EMPRUNT SUBORDONNE A DUREE DETERMINEE	40 000
TOTAL	80 000

Note 10 :- Autres passifs

Les Autres Passifs présentent un solde de 82.411 KDT au 31 décembre 2008 contre 70.177 KDT au 31 décembre 2007 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
VALEURS EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT	1 336	1 725
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	55 178	44 103
AUTRES COMPTES DE PASSIF	7 775	7 131
PROVISIONS POUR PASSIFS	18 122	17 218
TOTAL	82 411	70 177

Les Provisions pour Passifs et Charges se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE	5 963	6 579
PROVISION POUR ACTION EN JUSTICE	709	710
PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS	1 507	1 004
PROVISIONS POUR RISQUE ADMINISTRATIF	9 943	8 925
TOTAL	18 122	17 218

* Les Provisions pour Engagements par Signature ont été reclassés de la rubrique AC3- Crédits à la Clientèle à la rubrique PA5- Autres Passifs.

Le poste « COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION » se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
PROVISION /CHEQUES CERTIFIES	5 532	3 506
SAISIES ARRETS CLIENTS	6 316	5 807
INTERETS / PLACEMENT EN DEV A SERVIR	911	2 745
COMPTE DE LIAISON PRÉLÈVEMEN	5 846	4 571
ASSURANCE FLOTTE PERSONNEL UIB	65	69
ASSURANCE VIE PERSONNEL UIB	56	47
COMMISSION DE GARANTIE ET PEREQ CHANGE	307	273
FOURNISSEUR RETENUE DE GARANTIE	498	372
CHARGES PROVISIONNEES POUR CONGES A PAYER	4 246	4 081
TVA & RETENUES A LA SOURCE	8 759	4 192
PRIME D'ASSURANCE CREDITS A REVERSER	353	494
PRIME D'ASSURANCE MOYENS DE PAIEMENT	247	296
FOURNISSEURS BONS DE CARBURANT	176	198
PRODUITS PERCUS D'AVANCE	713	709
AUTRES CHARGES A PAYER	16 666	10 285
DIVERS COMPTES de SUSPENS	4 489	6 459
TOTAL	55 178	44 103

3.3 Notes sur les capitaux propres**Note 11 : Capital**

Le Capital Social de la Banque s'élève au 31 décembre 2008 à 196.000 KDT contre 106.000 KDT soit une variation de 90.000 KDT et ce suite à l'augmentation de Capital par l'émission de 7.000.000 d'actions et 2.000.000 de certificats d'investissement au nominal 10 TND qui ont été intégralement souscrits et libérés.

Note 12 : Réserves

Les réserves s'élèvent à 13.438 KDT au 31 décembre 2008 contre 59.909 KDT au 31 décembre 2007 soit une diminution de 46.471 KDT suite à l'imputation du résultat déficitaire de 2007. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
PRIMES LIEES AU CAPITAL	0	7 491
RESERVE LEGALE	4 760	4 760
RESERVES ORDINAIRES	0	39 141
FONDS SOCIAL	8 678	8 517
TOTAL	13 438	59 909

Note 13 : Capitaux Propres

A la date du 31 décembre 2008, le capital social s'élève à 196.000 KDT composé de 17.600.000 d'actions et 2.000.000 de certificats d'investissement d'une valeur nominale de 10 DT libérés en totalité.

Le total des capitaux propres de la Banque, s'élève à 71.989 KDT au 31 décembre 2008 contre (19.088 KDT) au 31 décembre 2007. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves Ordinaires	Primes liées au capital	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2007	106 000	4 760	47 658	7 491	(5 138)	(179 859)	(19 088)
Augmentation du Capital	90 000						90 000
Affectation du résultat			(39 140)	(7 491)	(133 228)	179 859	0
Réserves fonds Social			160				160
Résultat au 31-12-2008						917	917
Solde au 31-12-2008	196 000	4 760	8 678	0	(138 366)	917	71 989

3.4 Notes sur l'état des engagements hors bilan**Note 14 : Cautions, avals et autres garanties données**

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 490.194 KDT au 31 décembre 2008 contre 188.917 KDT au 31 décembre 2007. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
CAUTIONS EMISES EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	142 146	107 213
CAUTIONS DONNEES SUR ORDRE CORRESPONDANTS ETRANGERS	327 807	60 815
AVALS DONNES EN DINARS	4 970	3 833
AVALS DONNES EN DEVICES	2 478	2 300
AVALS DONNES/ BILLETS DE TRESORERIE	0	400
AVALS DONNES/ EMPRUNT OBLIGATAIRE	1 462	3 026
GARANTIES DONNEES A DES CORRESPONDANTS LOCAUX	11 330	11 330
TOTAL	490 194	188 917

Note 15: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 75.497 KDT au 31 décembre 2008 contre 120.820 KTND au 31 décembre 2007. Le solde se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
OUVERTURES DE CREDOC IMPORT CONFIRMES	28 012	17 210
ACCEPTATION CREDOC IMPORT CONFIRMES	18 396	15 558
OUVERTURES DE CREDOC IMPORT NON CONFIRMES	15 604	7 467
ACCEPTATION DE CREDOC IMPORT NON CONFIRMES	7 926	5 619
ACCEPTATION DE CREDIT ACHETEUR IMPORT	37	35
S.TOTAL CREDOC IMPORT	69 975	45 889
CONFIRMATION DE CREDOC EXPORT *	5 101	73 783
ACCEPTATION ET PAIEMENT DIFFERE /CREDOC EXP *	422	1 148
S.TOTAL CREDOC EXPORT	5 523	74 931
TOTAL	75 497	120 820

* Un retraitement est effectué pour les besoins de la comparabilité.

Note 16 : Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu, des autorisations de découvert autorisés et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêté.

Les engagements donnés présentent un solde de 122.260 KDT au 31 décembre 2008 contre 32.986 KDT au 31 décembre 2007. Les engagements de financements donnés au 31 décembre 2007, ont été retraités rétrospectivement pour les besoins de la comparabilité du montant des découverts autorisés et non utilisés de 27 872 KTND.

Note 17 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 831.007 KDT au 31 décembre 2008 contre 536.638 KDT au 31 décembre 2007 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
GARANTIES RECUES DE L'ETAT	39 443	39 426
GARANTIES RECUES DES AUTRES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	453 880	128 034
GARANTIES RECUES DE LA CLIENTELE	337 684	369 178
TOTAL	831 007	536 638

Les garanties reçues de l'Etat et des institutions d'assurances représentent un solde de 39.443 KDT au 31 décembre 2008 contre 39.426 KDT au 31 décembre 2007 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
SOTUGAR	10 820	7 944
FNG ET FOPRODI	4 216	4 164
AUTRES GARANTIES DE L'ETAT	24 407	27 318
TOTAL	39 443	39 426

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 453.854 KDT au 31 décembre 2008 contre 128.035 KDT au 31 décembre 2007 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
CAUTIONS REÇUES DES CORRESPONDANTS SUR ENGAGEMENTS DONNES A LEURS CLIENTS	327 807	60 815
GARANTIES REÇUES DES CORRESPONDANTS LOCAUX	14 636	14 636
GARANTIES REÇUES DES CORRESPONDANTS ETRANGERS	63 241	2 584
GARANTIE DONNEE PAR LA SG SUR CREANCES CLASSEES	48 196	50 000
TOTAL	453 880	128 035

Les garanties reçues des la clientèle totalisent 345.334 KDT au 31 décembre 2008 contre 369.178 KDT au 31 décembre 2007 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
NANTISSEMENT ACTIONS & AUT VALEURS MOBILIERES	24 088	11 744
GARANTIES HYPOTHECAIRES SUR CREANCES CLASSEES **	313 596	357 434*
TOTAL	337 684	369 178

* les garanties reçues de la clientèle au 31 décembre 2007 ont été retraitées rétrospectivement à des fins de comparabilité.

** le solde concerne exclusivement les garanties expertisées sur les créances classées.

3.5- Notes sur l'état de résultat

Note 18 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 103.160 KDT au 31 décembre 2008 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
- OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	4 337	4 436
- OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	94 500	74 750
- AUTRES INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	4 323	2 973
TOTAL	103 160	82 159

* En 2008, la banque a commencé à comptabiliser parmi ses produits les intérêts impayés sur les clients sains. Au 31 décembre 2007, ces intérêts totalisaient 297 KDT.

Note 19 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 31.686 KDT au 31 décembre 2008 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
TOTAL GENERAL	31 686	26 399
OPERATIONS SUR EFFETS CHEQUES ET OPERATIONS DIVERSES	19 944	18 666
Effets, chèques et opérations diverses	14 135	13 328
Effets à l'encaissement	79	81
Effets escomptés	138	126
Opérations diverses sur effets	125	134
Opérations par chèques en Dinars ou en Dinars convertibles	2 932	3 073
Opérations de virements	1 703	1 708
Opérations sur titres	50	53
Avals, cautions et acceptations bancaires	133	130
Location de coffres-forts	40	33
Règlement de succession	72	66
Commissions de comptes	1 820	1 539
Commissions de découvert	1 389	1 418
Frais de tenue de comptes	5 655	4 968
Commissions sur billets de trésorerie	14	26
Opérations monétiques & télématiques	5 795	5 313
COMMISSIONS DE CHANGE ET DE COMMERCE EXTERIEUR	3 136	2 772
Commissions sur Credoc & Cautions à l'Etranger	322	310
Commissions sur Remises Documentaires & Transferts	2 734	2 373
Autres Commissions	81	89
COMMISSIONS SUR CREDITS	8 232	4 553
Commissions de Mise en place	5 374	3 409
Commissions Assurance sur Crédits	2 138	789
Commissions de Traitement	720	355
AUTRES COMMISSIONS	375	407

Note 20 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les Gains sur Portefeuille Titres commercial et Opérations Financières totalisent 7.158 KDT au 31 décembre 2008 provenant exclusivement des gains de change.

Note 21 : Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur Portefeuille investissement totalisent 3 213 KDT au 31 décembre 2008 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
- INTERETS SUR BONS DE TRESOR ASSIMILABLES	2 316	3 249
- DIVIDENDES ET REVENUS ASSIMILES SUR TITRES DE PARTICIPATION	249	168
- INTERETS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT SICAR	523	396
- INTERETS SUR OBLIGATIONS	125	158
TOTAL	3 213	3 971

Note 22 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 52.804 KDT au 31 décembre 2008 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
- OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	4 402	3 038
- OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	47 493	44 348
- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	903	403
- AUTRES INTERETS ET CHARGES	6	0
TOTAL	52 804	47 789

Note 23 : Commissions encourues

Les commissions encourues s'élèvent à 1.905 KDT au 31/12/2008 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
- COMMISSIONS BCT/APPROVISIONNEMENT & RETRAIT BILLETS DE BANQUES DEVICES	57	59
- REDEVANCES PRESTATIONS SIBTEL VIREMENTS ET PRELEVEMENTS	152	162
- HONORAIRES STES DE RECOUVREMENT	10	16
- FRAIS DE RECOUVREMENT VISA	136	103
- FRAIS D'INTERCHANGE SUR REMISE MASTERCARD	26	20
- FRAIS DE RECOUVREMENT MASTERCARD	230	184
- FRAIS DE RECOUVREMENT SMT	450	491
- REMUNERATION DU FONDS GERE SICAR	240	229
- FRAIS DE CONFECT CARNET DE CHQ	87	86
- REDEVANCES PRESTATIONS IBS	518	297
TOTAL	1 905	1 647

Note 24 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes de provisions ou non s'élèvent à 17.656 KDT au 31 décembre 2008 :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
COUT NET DU RISQUE CLIENTELE	(18 293)	(146 398)
COUT NET DU RISQUE DIVERS	637	(26 935)
TOTAL	(17 656)	(173 333)

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
DOTATIONS AUX PROVISIONS	(27 034)	(146 928)
PERTES COUVERTES	(3 687)	(184)
PERTES NON COUVERTES	(1 730)	(840)
REPRISES PROV. DEVENUES DISPONIBLES	10 471	1 555
REPRISE SUR PROVISIONS UTILISEES	3 687	0
Coût Net du Risque de Contrepartie	(18 293)	(146 398)

Le coût net du risque divers se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
DOTATIONS AUX PROVISIONS	(1 912)	(26 935)
PERTE SUR ELEMENTS HORS EXPLOITATION	(2 064)	0
REPRISES SUR PROVISIONS	4 613	0
TOTAL	637	(26 935)

Note 25 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur Portefeuille d'investissement:

Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent au 31 décembre 2008 un solde de 729 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
DOTATION AUX PROV / TITRES DE PARTICIPATION	(1 715)	(1 559)
DOTATION AUX PROV / FONDS GERE SICAR	(381)	(2 158)
PROFIT/REALISATION TITRES DE PARTICIPATION	1 150	0
REP DE PROV/TITRES PARTICIPAT	123	0
REPRISE PROV/FONDS GERE SICAR	94	5
TOTAL	(729)	(3 712)

Note 26: Frais de personnel :

Les frais de personnel s'élèvent à 50.187 KDT au 31 décembre 2008 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
REMUNERATION DU PERSONNEL	37 806	30 803
CHARGES SOCIALES	10 573	8 742
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	1 808	1 862
TOTAL	50 187	41 407

Parmi les frais de personnel de 2008, une charge non récurrente de 4.147 KDT (charges sociales incluses) relative aux indemnités de départs volontaires servies aux collaborateurs partis à la retraite anticipée au 31/12/2008.

Note 27 : Charges générales d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 15.801 KDT au 31 décembre 2008 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
TRAVAUX FOURNITURES ET SERVICES EXTERIEURS	7 282	7 883
FRAIS DIVERS DE GESTION	8 518	8 762
TOTAL	15 801	16 645

Les travaux et services extérieurs présentent un flux de 7.282 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
LOYERS COMMERCIAUX	1 499	1 301
GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE	212	204
ENTRETIEN ET REPARATION DIVERS	75	76
SOUSTRAITANCE ARCHIVES	92	98
ENTRETIEN&NETTOYAGE IMMEUBLES	357	362
SOUS TRAITANCE INFORMATIQUE	304	619
MAINTENANCE MATERIEL INFORMATIQUE	389	535
MAINTENANCE LOGICIEL INFORMATIQUE	495	1 462
MAINTENANCE ET CONSOMMABLE PHOTOCOPIEURS	34	39
FRAIS JUDICIAIRES	421	240

REMUNERATION D'INTERMEDIAIRES	588	217
HONORAIRES SERVICE ASSISTANCE SG	468	586
LOYER PERSONNEL A REGIME SPECIAL	153	236
HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES	901	801
ASSURANCE IMMEUBLES ET VOITURES	69	158
ASSURANCE GLOBALE BANQUE	561	504
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	664	444
TOTAL	7 282	7 883

Note 28 : Impôt sur les sociétés:

L'impôt sur les sociétés pour l'exercice 2008 totalise 150 KDT et s'établit comme suit :

- Résultat comptable avant provisions et impôt	32 109
- Réintégrations	8 802
- Déductions (y compris report déficitaire)	40 911
- Résultat fiscal avant réinvestissements exonérés	0
- Réinvestissements exonérés	0
- Résultat fiscal après réinvestissements exonérés	0
- Taux d'impôt	<u>35 %</u>
- Impôt théorique	0
- Impôt sur les sociétés (minimum d'impôt)	150

Note 29 : Résultat par Action :

Le résultat par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, est de 0,044 DT :

	31/12/2008	31/12/2007
RESULTAT NET (EN KDT)	917	(179 859)
NOMBRE MOYEN D'ACTIONS	19 600 000	10 600 000
Résultat par action (en DT)	0,047	(16,968)

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice

3.5- Notes sur l'état de flux de trésorerie**Note 30 : Liquidités et équivalents de liquidités :**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31 décembre 2008, un solde de 204.637 KDT contre 249.212 KDT au 31 décembre 2007 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	59 666	50 237
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	222 754	242 383
DEPOTS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	(77 783)	(43 408)
TOTAL	204 637	249 212

3.7- Autres notes aux Etats Financiers.**Note 32 – Transactions avec les parties liées**

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice 2008 clos le 31 décembre 2008 se présentent comme suit :

Opérations avec le Groupe Société Générale

- La Société Générale, qui détient 52,34% de la banque, a accordé à l'UIB un engagement de paiement pour un montant de 50 millions de dinars - qui annule et remplace la garantie donnée en 2005. En vertu de cet engagement de paiement, la Société Générale couvre et garantit le paiement en faveur de l'UIB des montants correspondants au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies de provisions nécessaires au 31/12/2007. Le montant de cette garantie au 31 décembre 2008, est de 48.196 KDT. Les commissions constatées au titre de l'exercice 2008, en faveur de la S.G. à ce titre s'élèvent à 191 KDT.
- L'UIB, dans le cadre de la procédure du règlement judiciaire du groupe AFFES et du plan de redressement approuvé par le tribunal, a fait un appel de la garantie reçue de la Société Générale en couverture partiel de l'abandon à hauteur de 50% de l'engagement de groupe AFFES en plus des provisions et des agios réservés, le montant de l'appel s'élève à 1804 KDT.
- L'UIB a eu recours, au cours de l'exercice 2008, à la Société Générale pour des travaux d'assistance technique dans les domaines informatiques et organisationnels pour un montant de 208 K € (382 KDT). Ces services ont été apportés par la Société Générale conformément au contrat de services signé en 2008 qui prévoit une rémunération de 770 € par jour-homme de prestation sans que la rémunération annuelle globale ne dépasse 350 K €.
- L'UIB a eu recours, conformément à la convention UIB/Société Générale signé en 2004, aux services de la Société Générale pour l'accès au réseau SWIFT NET et aux services associés. Le montant total des frais relatifs à ces prestations s'établit à 76,6 KDT pour l'année 2008.
- L'UIB a conclu courant 2008 un contrat avec le Groupe Société Générale pour l'assister dans la création et la maintenance du Site transactionnel de banque à distance sur Internet du Client au travers du système CADINET (des licences Diagram e-banking), le montant total est détaillé entre 100 K€ au titre des droits relatifs au système Cadinet et 40 K€ au titre de maintenance.
- L'UIB a réalisé avec la Société Générale des opérations de financement et de placement et a reçu des garanties en faveur de la clientèle durant l'exercice 2008. L'encours de ces opérations au 31/12/2008 se détaille comme suit :

Désignation	Devises	Montant	Cv Dinars
PLACEMENT DEVICES	USD	3 474	4 598
PLACEMENT DEVICES	EUR	36 290	66 734
PLACEMENT DEVICES	SEK	3 369	571
TOTAL			71 903
EMPRUNTS SUBORDONNES	TND	80 000	80 000
TOTAL			80 000
GARANTIES REÇUES SUR CONCOURS A LA CLIENTELE	EUR	869	1 598
GARANTIES REÇUES SUR CONCOURS A LA CLIENTELE	TND	58 744	58 744
TOTAL			60 342
ACHAT AU COMPTANT	EUR	120	221
TOTAL		120	221
VENTE AU COMPTANT	USD	319	422
VENTE AU COMPTANT	EUR	2 406	4 424
VENTE AU COMPTANT	SEK	1 007	171
TOTAL			5 017
CREDOC IMPORT	EUR	19 381	35 639
CREDOC IMPORT	USD	6 540	8 656
CREDOC IMPORT	JPY	357	5

CREDOC IMPORT	GBP	8	15
CREDOC EXPORT	EUR	1 707	3 139
TOTAL		27 993	47 454
CREDOC EXPORT	TND	493	493
TOTAL			493
GARANTIES EMISES	EUR	4 533	8 336
TOTAL			8 336
GARANTIES RECUES	TND	57 731	57 731
GARANTIES RECUES	EUR	100 301	184 438
GARANTIES RECUES	GBP	1 986	3 842
GARANTIES RECUES	USD	4 542	6 011
TOTAL			252 023

Opérations avec les Autres parties liées

- L'Internationale SICAR, détenue à hauteur de 31% par l'UIB, assure pour le compte de celle-ci la gestion des fonds déposés auprès d'elle. L'encours du fonds géré par l'International SICAR s'élève au 31 décembre 2008 à 27.066 KDT. Par ailleurs, l'International SICAR a facturé à l'UIB 212 KDT au titre de commissions de gestion.
- L'UIB affecte au profit de l'Internationale SICAR son personnel salarié. Les salaires correspondants sont par la suite facturés par l'UIB. Le montant facturé par la Banque en 2008 s'élève à 115 KDT.
- L'UIB a conclu avec l'IRC dans laquelle elle détient 99%, un contrat sur la cession d'une créance dont le nominal s'élève à 425 KDT. Le prix de cession s'élève à 1 dinar.
- L'UIB affecte au profit de l'IRC son personnel salarié. Les salaires correspondants sont par la suite facturés par l'UIB. Le montant des salaires facturés par la Banque au titre de l'exercice 2008 s'est élevé à 66 KDT.
- l'UIB met à la disposition de l'Internationale de Recouvrement des Créances (IRC) des locaux à titre gratuit depuis le 1^{er} avril 2004.
- L'UIB affecte au profit de l'Intermédiaire International (INI), dans laquelle elle détient 52,42% du capital, son personnel salarié. Le montant des salaires facturés par l'UIB en 2008 s'est élevé à 87 KDT.
- L'UIB a conclu en mai 1996 un contrat de location du Siège social de l'Intermédiaire International pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction. Les montants facturés par la Banque en 2007 s'élèvent à 9 KDT.
- L'UIB a conclu en novembre 2006 avec l'INI une convention par laquelle cette dernière accepte l'exécution des ordres de bourse (achats, ventes), collectés par le réseau d'agence de la Banque. Le montant des commissions servies à l'INI en 2008 au titre des prestations d'exécution d'ordres en bourse s'élève à 15 KDT.
- L'encours total au 31/12/2008 des engagements des administrateurs Mrs : Moncef M'zabi, Aziz Miled s'élève à 18.160 KDT. L'encours total de leurs dépôts s'élève au 31/12/2008 à 2 760 KDT.

Note 33 : Evénements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 5 mars 2009. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

1- Rapport AMC Ernst & Young**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****Etats financiers - exercice clos le 31-12-2008**

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 mai 2006, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Union Internationale de Banques (UIB) arrêtés au 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de l'UIB arrêtés au 31 décembre 2008. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la Banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Au terme de nos travaux, nous exprimons les réserves suivantes :

- La banque a comptabilisé des reprises de provisions à hauteur de 1 263 KDT résultant de la réévaluation des garanties sur certaines relations non performantes sans que cette reprise ne résulte d'un recouvrement effectif ni d'une amélioration de la classe de risque. Le résultat de l'exercice est, en conséquence, sur estimé à concurrence de ce montant.
- La banque a comptabilisé une provision pour départ à la retraite pour 942 KDT imputée en intégralité sur le résultat de l'exercice 2008. Le traitement adopté par la banque est inapproprié dans la mesure où la provision ainsi comptabilisée ne correspond pas au passif encouru à la date du 31/12/2008 par référence au cadre conceptuel de la comptabilité financière. A titre indicatif, le montant de ce passif, par référence aux normes internationales (IAS 19), est estimé à 2 266 KDT ;
- La comptabilisation, pour la première fois, des provisions pour départ à la retraite (comme indiqué dans le paragraphe précédent) et l'application de nouvelles règles d'activation des agios réservés sur les crédits à moyen terme (telle que mentionnée au niveau de la note aux états financiers n° 18) n'ont pas donné lieu aux traitements de changement de méthodes comptables conformément à la norme comptable 11. Le résultat de l'exercice 2008 et les capitaux propres d'ouverture devraient être ajustés en conséquence.

A notre avis et sous réserve des points exposés ci-dessus, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'UIB ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion ci-haut, nous attirons l'attention sur le fait que les capitaux propres de la banque, tels qu'ils apparaissent dans les comptes au 31.12.2008, sont en deçà de la moitié du capital social, rendant applicables les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales. La banque a mis en place au cours de l'exercice 2008 un plan de restructuration pour garantir la continuité de son exploitation et permettant à terme de pallier à l'insuffisance de ses capitaux propres.

2 - Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

La sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice appellent de notre part les mêmes réserves que celles formulées ci-dessus.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter significativement les états financiers en dehors de ce qui est mentionné au niveau de notre opinion telle qu'exprimée ci-avant.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 portant sur la tenue des comptes de valeurs mobilières, la banque procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base de l'état communiqué périodiquement par la STICODEVAM. La tenue proprement dite des comptes de valeurs mobilières, n'est pas encore effectuée conformément aux prescriptions du décret précité.

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI

Tunis, le 24 mars 2009

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - exercice clos le 31-12-2008

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

I. En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relatives aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-après sur les conventions conclues et opérations réalisées suivantes au cours de l'exercice 2008.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. L'UIB a conclu en 2008 avec la Société Générale un contrat d'assistance à la création, au travers du système CADI.NET, et la maintenance d'un site transactionnel de banque à distance. Le coût des droits relatifs au système CADI.NET a été fixé à 100 KEUR ; le montant de la redevance annuelle de maintenance a été fixé à 40 KEUR au titre de l'exercice 2008.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 05 mars 2009.

2. L'UIB a conclu avec l'Internationale de Recouvrement de Créances (IRC) dans laquelle elle détient 99% du capital, une convention portant sur la cession d'une créance dont le nominal s'élève à 425 KDT. Le pris de cession s'élève à 1 dinar.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 05 mars 2009.

3. L'UIB a conclu une convention portant sur l'élaboration du prospectus d'augmentation du capital de la banque. Les commissions facturées par la banque à ce titre s'élèvent à 13 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 05 mars 2009.

II. Par ailleurs, l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2008 :

1. La Société Générale a accordé à l'UIB, en date du 9 Juillet 2008, une garantie de paiement des montants correspondant à des créances ou partie de créances, arrêtés à la date du 31.12.2007 à 50 MDT. Dans ce cadre, l'UIB a fait appel au cours de l'exercice 2008 aux garanties sur 3 relations pour un montant total de 1 804 KDT ; le solde de la garantie Société Générale restant au 31/12/2008 s'élève, en conséquence, à 48 196 KDT.

La Société Générale a perçu 191 KDT de commissions au titre de l'exercice 2008.

2. En vertu du contrat de gestion conclu entre l'UIB et l'International SICAR, le montant des fonds débloqués et gérés par la SICAR s'élève à 27 066 KDT au 31/12/2008. Le montant des commissions servies à la SICAR en rémunération des fonds gérés par elle s'élèvent à 212 KDT au titre de l'exercice 2008.

3. En vertu du contrat de services conclu entre l'UIB et la Société Générale, la Société Générale a facturé à l'UIB 382 KDT au titre des travaux d'assistance dans les domaines informatiques et organisationnels et 77 KDT au titre de l'accès au réseau SWIFTNET.
4. En vertu du contrat de bail conclu en mai 1996 entre l'UIB et l'INI, la banque a facturé 9 KDT au titre de loyers de l'exercice 2008. Le contrat s'étend sur une période de 3 ans renouvelables par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation des loyers de 15% tous les 3 ans.
5. Le siège social de l'IRC a été transféré dans les locaux de l'UIB à partir du 2^{ème} trimestre 2004. La mise à disposition des locaux est faite à titre gratuit.
6. En vertu des conventions conclues respectivement entre l'UIB, l'internationale de recouvrement de créances (IRC), l'Intermédiaire International (INI) et L'international SICAR, la banque affecte son personnel salarié au profit des dites sociétés. Les montants facturés par la banque au titre de l'exercice correspondent aux salaires payés et se détaillent comme suit :
 - IRC : 66 KDT ;
 - INI : 87 KDT ;
 - International SICAR: 115 KDT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

Tunis, le 24 mars 2009

2 –Rapport Ahmed Mansour

RAPPORT GENERAL DE COMMISSARIAT AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2008

Tunis le 23 mars 2009

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier lors de votre Assemblée Générale du 29 mai 2006, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes de l'Union Internationale de Banques au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

1. Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Internationale de Banques comprenant le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'état de résultats, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à la même date et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.
2. Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Cette responsabilité comprend : La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.
3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué pour cela nos travaux selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur au sein de la banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

4. Nous avons vérifié le respect par la Banque des conventions comptables de base, notamment celles relatives à l'indépendance des exercices et à la permanence des méthodes, et avons relevé que la Banque réservait antérieurement à l'exercice les intérêts impayés sur les créances courantes. Cette méthode a été abandonnée au cours de l'exercice audité. L'impact de ce changement de méthode a eu pour effet d'améliorer les résultats de l'exercice de 1,373 MDT. La correction rétroactive en pro format des états financiers de 2007, jugée par la Banque non significative (0,297 MDT), n'a pas été opérée.

Ce changement de méthode, n'appelle pas de notre part de remarques particulières.

5. Nous avons procédé dans le cadre de notre mission, à l'examen du système de contrôle interne et couvert notamment les procédures administratives, financières, comptables et juridiques en vigueur.

Nous avons examiné également le système informatique mis en place par la Banque du point de vue contrôles généraux informatiques, planification des ressources, activités, sécurités, plan de continuité, implémentation et entretien des applications et des bases de données, et maîtrise des chemins d'audit.

Dans ces rapports, nous avons relevé principalement ce qui suit :

- Les crédits aux particuliers ne donnent pas lieu, en majorité, à l'établissement de titres de crédit ou de chaînes d'effets, documents indispensables pour l'exercice d'éventuelles actions en recouvrement fondées sur le droit cambiaire.
- La base de données clientèle renferme des relations codifiées sans indication de leurs cartes d'identité et de leurs dates de naissance et/ou de l'immatriculation au registre de commerce. D'autres relations, identiquement identifiées, figurent sur la même base sous plusieurs codes.
- Les corrections comptables effectuées manuellement présentent, par leur nombre particulièrement élevé et par l'indisponibilité dans certains cas de supports permettant d'identifier leurs origines, une source de difficultés pour la traçabilité des opérations s'y rattachant.

Sur la base des faiblesses relevées, nous avons conclu que le système de contrôle interne et le système d'information présentent des risques pouvant agir sur la fiabilité des données et des informations financières impliquant de notre part le recours à des contrôles substantifs étendus.

Deux rapports, traitant respectivement du contrôle interne et du système d'information, ont été remis dans leurs versions définitives le 16 mars 2009 à la Direction Générale de la banque. Ils font partie intégrante du présent rapport.

6. Nous avons rencontré, lors de nos travaux, des difficultés qui ont eu pour effet de limiter l'étendue de nos investigations :

- a. L'appréciation de la solvabilité future des relations classées de la Banque, n'est pas toujours fondée sur des informations actualisées de leurs situations financières. Le défaut de communication par plusieurs relations d'états financiers récents en est la cause.
- b. Les garanties consenties en faveur de la Banque au titre des engagements classés ont été évaluées, à concurrence du quart environ, par application de procédures internes. Ces évaluations n'ont pas fait l'objet de confirmation par des évaluateurs externes indépendants.
- c. Un avocat sur les 39 mandatés par la banque n'a pas répondu à nos lettres de circularisation. Il en est de même de 4 correspondants tunisiens et de 19 correspondants étrangers sur respectivement 11 et 55 ayant eu à réaliser avec la Banque des opérations financières.
- d. L'indisponibilité de rapprochement entre les positions de change scripturales telles que figurant au niveau de la comptabilité et celles figurant au niveau des états de suivi extra-comptable détenu par la division Back office de la Banque.

7. Les opérations d'inventaire des valeurs effectuées à la date de clôture par la banque ont porté sur des effets financiers et commerciaux échus et à échoir, ainsi que sur les valeurs impayées objet de contentieux et les engagements par signature. Sur un total de 1.856,154 MDT, les éléments inventoriés ont couvert 1.790,464 MDT et ont fait apparaître des écarts négatifs de 335,563 MDT dont 330,413 MDT au titre des crédits dématérialisés octroyés aux clients particuliers.

Ces écarts, dus principalement à des faiblesses de procédures relatives à la préparation, la conduite, le rapprochement et la validation des opérations d'inventaire, appellent de la part de la Banque des actions urgentes de recherche, de justification et d'apurement.

8. Les résultats déficitaires dégagés au titre de l'exercice 2007 pour 179,859 MDT se rattachent, à notre avis, aux exercices 2006 et antérieurs pour 173,869 MDT. Les états financiers de 2007, présentés comparativement, n'ont pas été retraités en conséquence.

9. Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, et sous réserve de ce qui est mentionné aux paragraphes 5 à 8 ci dessus, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers de l'Union Internationale de Banques, arrêtés au 31 Décembre 2008 tels qu'annexés aux pages 14 à 39 de notre rapport, présentent sincèrement dans leurs aspects significatifs la situation financière de la Banque ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à la même date, conformément aux normes comptables généralement acceptées.

10. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen des informations données sur les comptes dans le rapport du Conseil d'Administration. Excepté ce qui est indiqué aux paragraphes 5 à 8 ci-dessus, les informations en question n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

11. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé à la vérification de la conformité de la tenue des comptes relatifs aux valeurs mobilières émises par la Banque aux dispositions du texte sus indiqué. A ce sujet, nous remarquons que le cahier des charges prévu par l'article 5 du même décret a été signé par la Banque.

12. Nous avons accompli les diligences se rapportant à la pondération des actifs de la Banque en conformité avec les normes professionnelles généralement acceptées et les termes des circulaires de la B.C.T n° 24-91, 23-93, 04-99 et 12-01 datées respectivement du 17/12/1991, du 30/07/1993, du 19/3/1999 et du 4/5/2001 ; Ces actifs, portent au 31 décembre 2008, sur

1.794 MDT dont 430 MDT au titre des engagements hors bilan et représentent 61% du total du bilan et des éléments hors bilan de la Banque, diminués des garanties financières, des garanties de l'Etat, et des garanties bancaires ainsi que des provisions constituées et des agios réservés au 31 décembre 2008. Les fonds propres de la Banque totalisent 143,506 MDT et représentent environ 8,00% du total des actifs pondérés.

13. La Banque a procédé à l'appréciation des risques inhérents à ses engagements et à ses participations, conformément aux règles énoncées par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

En couverture des mêmes risques et en tenant compte des recouvrements et des garanties supplémentaires obtenus durant les deux premiers mois de l'année en cours, la Banque a constitué des provisions pour 245,310 MDT réparties, au cas par cas, sur les créances et les participations et a réservé des agios pour 157,527 MDT, soit un total de 402,837 MDT.

14. En application des normes professionnelles généralement acceptées et des termes des circulaires de la B.C.T visées aux paragraphes précédents, nous avons procédé à l'étude, au cas par cas, de 95% des créances sur la clientèle. Notre étude a couvert 2.236,361 MDT sur un total de 2.348,821 MDT. La répartition par classe desdits engagements se présente (en milliers de dinars) au 31/12/2008 ainsi :

Engagements courants (0)	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements préoccupants (3)	Engagements compromis (4)	Contentieux
1 233 323	306 446	22 922	10 482	179 103	596 544

15. Par référence aux circulaires de la B.C. T précédemment visées, nous avons procédé à l'étude de la division des risques et avons constaté que les engagements pondérés de 19 relations dépassent individuellement le seuil de 5% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de 5 fois les fonds propres de la Banque. Nous avons constaté, également, que les engagements pondérés d'une relation dépassent le seuil de 15% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de 2 fois les mêmes fonds propres de la Banque. Nous avons relevé, enfin, que les engagements de 4 groupes dépassent la limite de 25% des fonds propres de la Banque, limite prévue par le paragraphe 2 de la circulaire de la BCT n° 04-99 du 19 mars 1999.

En application des termes des mêmes circulaires de la B.C.T, nous avons procédé à l'étude de la division des risques relatifs aux engagements des membres du Conseil d'Administration et des actionnaires possédant plus de 10% du capital social. Il appert que le total de ces engagements est inférieur à la limite fixée par les textes de référence ci-dessus visés.

16. En application des dispositions de l'article 5 de la circulaire de la B.C.T n° 8 du 9 mai 1997, nous avons procédé, à partir des données de la comptabilité, à l'appréciation de la position de change de la Banque au 31 décembre 2008. Il en ressort que la contre valeur de la position de change par monnaie n'excède pas 10% des fonds propres nets de la Banque et que la contre valeur de la position de change toutes monnaies confondues n'excède pas 20% des fonds propres nets de la Banque.

17. En application des dispositions de l'article 13 de la circulaire de la B.C.T n° 4 du 16 février 2001, nous avons procédé à partir des données de la comptabilité, à l'appréciation du ratio de liquidité de la Banque au 31 décembre 2008. Il en ressort que le ratio dégagé est de 17% inférieur au seuil minimal exigé par les textes susvisés.

Ahmed Mansour

RAPPORT SPECIAL DE COMMISSARIAT AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2008

Tunis le 23 mars 2009

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédits ainsi que des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons été avisés par la banque de la conclusion avec les parties liées des conventions suivantes :

1. « International-Sicar »

1.1- Suivant avenant signé le 16 mars 2007, adossé à une convention datée du 13 mars 2000 avec la société « International-Sicar » contrôlée par l'UIB à hauteur de 31% et chargée, dans le cadre de ses activités, de gérer un « fonds UIB », la Banque a mis à la disposition de « l'International-Sicar » un montant de 1.110 KDT. Cet avenant a été ratifié par le conseil d'administration de l'U.I.B tenu le 18 mai 2007

Un apport additionnel de 1.041 KDT, objet d'un deuxième avenant a été mis à la disposition de « l'International-SICAR » le 25 juin 2007. Le dit apport a été autorisé par le conseil d'administration de la Banque en date du 8 juin 2007.

Les deux avenants indiqués ci-dessus, approuvés par l'assemblée générale des actionnaires du 23 Août 2007, ont porté le montant des fonds effectivement débloqués en faveur de « l'International Sicar », au 31 décembre 2008, à 27.066 KDT.

Les conditions de gestion de ce fonds ont été fixées comme suit :

- Une commission de gestion égale à 1% l'an des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement, calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre ;

- Une commission de gestion égale à 0,65% l'an des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement, calculée sur le solde moyen disponible des fonds non encore utilisés ;
- 20% des dividendes reçus des participations ;
- 10% des plus-values de rétrocession.

La charge subie par la banque au titre de la gestion des fonds confiés à « l'International Sicar » a porté, en 2008, sur 212 KDT hors taxes.

1.2- Deux cadres de l'UIB dont le directeur général de « l'International SICAR » sont détachés auprès de cette dernière sur la base de contrats de détachement individuels moyennant facturation à l'identique des coûts salariaux subis par la banque. Le montant mis à la charge de la SICAR, au titre de l'année 2008, s'élève à 115 KDT.

2. « Internationale de Recouvrement des créances - IRC »

2.1- L'U.I.B a cédé au dinar symbolique à la société « Internationale de Recouvrement des créances - IRC », qu'elle contrôle à hauteur de 99,97%, une créance portant un nominal de 425 KDT totalement provisionnée par la Banque.

Cette cession, dont le contrat demeure non signé entre les deux parties, a été autorisée par le conseil d'administration de la Banque en date du 5 mars 2009, elle sera soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

2.2- Deux cadres de l'UIB sont détachés auprès de « l'Internationale de Recouvrement des créances - IRC » sur la base de contrats de détachement individuels moyennant facturation à l'identique des coûts salariaux subis par la banque. Le montant mis à la charge de la filiale au titre de l'année 2008 s'élève à 66 KDT.

2.3- L'UIB a conclu avec « l'Internationale de Recouvrement des Créances - IRC » une convention de co-location de l'immeuble abritant à la fois le siège de l'IRC et la direction de Tunis III. Cette convention a pris fin le 31/03/2004. A partir de cette date, les locaux, objet de ladite convention, sont occupés par « l'Internationale de Recouvrement des Créances - IRC » à titre gracieux.

Cette convention, approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2005, a continué à produire les mêmes effets au cours de l'exercice 2008.

A la fin de l'exercice 2008, l'UIB a mis à la disposition de « l'Internationale de Recouvrement des Créances - IRC » à titre gracieux un autre immeuble abritant actuellement son siège social en remplacement de l'immeuble cité ci-dessus.

3. « Intermédiaire International - INI »

3.1- L'U.I.B a conclu le 15 novembre 2006 avec sa filiale « Intermédiaire International - INI » qu'elle contrôle à hauteur de 52,42% une convention soumise au conseil d'administration de la banque en date du 18 mai 2007. En vertu de cette convention, l'U.I.B confie à « l'Intermédiaire International - INI » l'exécution des ordres de bourses (achats et ventes) collectés par le réseau des agences de la banque. En contrepartie, la rémunération de la filiale est fixée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des finances du 27 mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, et à 0,4% HT au titre des frais de courtages sur les transactions réalisées en faveur de la banque.

Cette convention, approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 23 Août 2007, a continué à produire ses effets au cours de l'exercice audité. Les prestations facturées à la banque par « l'Intermédiaire International - INI » ont porté, en 2008, sur 1,7 KDT.

3.2- L'U.I.B a confié en 2008 à « l'Intermédiaire International - INI » l'élaboration du document de référence et de la note d'augmentation du capital de l'UIB ainsi que l'élaboration du prospectus abrégé mis à la disposition du personnel de la banque à l'occasion de l'augmentation du capital de la société générale.

Les prestations facturées à la banque par « l'Intermédiaire International - INI » ont porté, en 2008, sur 13 KDT.

Ces prestations ont été autorisées par le conseil d'administration de la Banque en date du 5 mars 2009, elles seront soumises à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

3.3- Deux cadres de l'U.I.B, dont le directeur général de « l'Intermédiaire International INI » sont détachés auprès de cette dernière sur la base de contrats de détachement individuels moyennant facturation à l'identique des coûts salariaux subis par la banque. Le montant mis à la charge de la filiale, au titre de l'année 2008, s'élève à 87 KDT.

3.4- L'UIB a conclu avec « l'intermédiaire international - INI » un contrat de location daté du mois de mai 1999 portant sur le siège social de cette dernière pour une durée de 3 ans renouvelable. La charge supportée à ce titre par « l'INI » au cours de 2008 s'élève à 9 KDT.

4. « La Société Générale »

4.1- Un projet de contrat de services entre la « Société Générale » et l'U.I.B a été autorisé par le conseil d'administration du 10 juillet 2008 ayant pour objet la fourniture au cours de l'exercice 2008 de prestations d'assistance en faveur de l'U.I.B moyennant une rémunération calculée sur la base de 770 € par jour/homme plafonnée par an à 350.000 € dont 60.000 € pour l'accès au réseau Swiftnet.

Les prestations couvertes par ce projet de contrat portent sur :

- L'assistance dans l'amélioration de l'organisation de l'U.I.B ;
- L'assistance dans la conduite du changement lié à l'approbation progressive du projet Alyssa (formation, adaptation ...)

- L'assistance pour la négociation de contrats afin de faire bénéficier l'UIB des prix du groupe Société Générale ;
- La formation du personnel de l'U.I.B ;
- L'assistance dans la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- L'assistance au démarchage commercial des tunisiens résidents en France.

Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 août 2008.

4.2- L'UIB a eu recours, conformément à la convention UIB/Société Générale signée en date du 5 mai 2004, aux services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET. Le montant total des frais relatifs à ces prestations, facturé mensuellement par la Société Générale, s'élève à 42 K€ au titre de 2008.

Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 août 2008.

4.3- L'UIB a mis en place courant l'exercice 2008 un Site transactionnel de Banque à distance sur internet à travers le système CADINET mis à sa disposition par la « Société Générale ».

Le contrat de services correspondant, en cours de signature, a pour objet la création et la maintenance du Site transactionnel en question. L'annexe 4 dudit contrat prévoit que le coût des droits relatifs au système CADINET à la charge de l'UIB est fixé au titre de l'exercice 2008 à 100.000 € et que le montant de la redevance annuelle de maintenance et d'assistance est fixé pour la même période à 40.000 €. Les droits relatifs au système CADINET ont été constatés parmi les immobilisations de l'UIB à hauteur de 184 KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration de la Banque en date du 5 mars 2009, elle sera soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

4.4- Une garantie a été donnée par « La Société Générale » au profit de l'UIB pour 50 MDT représentant un « engagement de paiement » des montants correspondant au besoin complémentaire de provisionnement sur les créances ou parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies des provisions nécessaires au 31 décembre 2007. Cet engagement ouvre droit à un paiement de l'engagement, de la part de l'obligé, au terme de la cinquième année pour le montant du solde de l'engagement souscrit.

En contrepartie de la « garantie » en question, l'UIB a constaté au titre de l'exercice 2008 parmi ses charges des commissions en faveur de « La Société Générale » pour 191 KDT.

Cet engagement a été ratifié par le conseil d'administration de la banque du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 août 2008.

Le 16 mars 2009, l'UIB a notifié une mise en jeu partielle de la dite garantie pour la somme de 1,804 MDT suite à une perte définitive constatée courant 2008 sur les engagements d'un groupe de sociétés. Le paiement correspondant par « La Société Générale » n'est pas intervenu jusqu'à la date du présent rapport.

4.5- Un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée a été signé en date du 12 novembre 2008 entre « La Société Générale » et l'UIB ayant pour objet la mise à la disposition par « La Société Générale » au profit de l'UIB d'un prêt de 40 MDT qui s'inscrit dans le cadre du respect par l'Emprunteur des règles prudentielles applicables aux banques en Tunisie, suivant la réglementation en vigueur notamment la circulaire BCT N° 99-04 du 19 mars 1999.

Le Prêt sera remboursé en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12/11/2013 à l'initiative de l'Emprunteur et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie.

Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie, fixé à la date du contrat à 5,25%. La charge d'intérêts subie par l'UIB a porté, en 2008, sur 291,666 KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 10/07/2008 et approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du 09 Août 2008.

4.6- Un contrat de prêt subordonné à durée déterminée a été signé en date du 12 novembre 2008 entre « La Société Générale » et l'UIB ayant pour objet la mise à la disposition par « La Société Générale » au profit de l'UIB d'un prêt de 40 MDT sur une durée de 10 ans qui s'inscrit dans le cadre du respect par l'Emprunteur des règles prudentielles applicables aux banques en Tunisie, suivant la réglementation en vigueur notamment la circulaire BCT N° 99-04 du 19 mars 1999.

Le prêt en question est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie, fixé à la date du contrat à 5,25%. La charge d'intérêts subie par l'UIB a porté, en 2008, sur 291,666 KDT.

Ce prêt a été autorisé par le conseil d'administration du 10/07/2008 et approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 09 Août 2008.

♦ ♦ ♦

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits ainsi que des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5. Autres informations

5.1- Parmi les notes aux états financiers, celle portant le n° 32 indique, dans son dernier paragraphe, que l'engagement, à titre professionnel, de certains administrateurs, personnes physiques et morales, parmi les actionnaires minoritaires de la banque, totalise, au 31 décembre 2008, la somme de 18.160 KDT et que l'encours total de leurs dépôts s'élève, à la même date, à 2.760 KDT.

5.2- Les mêmes notes font état des opérations financières réalisées par l'U.I.B avec « La Société Générale » ; ces opérations sont détaillées par la note n°32 comme suit :

- L'encours des placements en devises chez la société mère s'élève, au 31 décembre 2008, à 71 903 KDT, détaillés comme suit :

Devises	Montants	Cv Dinars
USD	3 474	4 598
EUR	36 290	66 734
SEK	3 369	571
TOTAL GENERAL		71 903

- L'encours, au 31 décembre 2008, des garanties reçues de « La Société Générale » par l'U.I.B sur concours à la clientèle s'élève à 60.342 KDT.
- Les garanties reçues de « La Société Générale » pour couvrir des opérations de financement de la clientèle s'élèvent à 252.023 KDT.
- L'encours, au 31 décembre 2008, des garanties émises auprès de « La Société Générale » s'élève à 8.336 KDT.
- L'encours, au 31 décembre 2008, des « Credoc Export », contractés auprès de « La Société Générale » s'élève à 423 KDT.
- L'encours, au 31 décembre 2008, des « Credoc Import » contractés auprès de la Société Générale s'élève à 47.454 KDT, détaillés comme suit :

Devises	Montants	Cv Dinars
YEN	357	5
USD	6 540	8 656
EURO	19 381	35 639
GBP	8	15
EURO	1 707	3 139
TOTAL GENERAL		47 454

- L'encours, au 31 décembre 2008, des opérations d'achat et de vente au comptant s'élèvent respectivement à 221 KDT et 5017 KDT, détaillés comme suit :

Désignation	Devises	Montant	Cv Dinars
ACHAT AU COMPTANT	EUR	120	221
TOTAL		120	221
VENTE AU COMPTANT	USD	319	422
VENTE AU COMPTANT	EUR	2 406	4 424
VENTE AU COMPTANT	SEK	1 007	171
TOTAL			5 017

Ces opérations, autorisées par la législation en vigueur, n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

Ahmed Mansour